

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMPTÉ DE MÉGANTIC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE BEULAC-GARTHBY**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Mégantic, de la Municipalité régionale de Comté des Appalaches tenue lundi 7 mars 2022, au Centre des Loisirs, situé au 3, rue St-François à Beaulac-Garthby, à 18 heures et 30 minutes, à laquelle sont présents :

Présences : M. Jean-Sébastien Bergeron, maire
M. Gilles Drolet, conseiller siège #1
Jean-Guy Levasseur, conseiller siège #2
Lise Bernier, conseillère siège #3
Christina Pinard, conseillère siège #4
France Jutras, conseillère siège #5
Manon Jolin, conseillère siège #6

Le présent procès-verbal a été rédigé à l'aide d'un enregistrement pris sur la page Facebook de la Municipalité. À la suite de la démission du maire et du départ de la direction générale est en arrêt de travail maladie pour une durée indéterminée, le procès-verbal a été rédigé par une administration qui n'était pas présente lors de cette séance.

1. Ouverture de la séance

M. Jean-Sébastien Bergeron, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Josée Leblond, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Beaulac-Garthby, est également présente et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

2. Constatation du quorum

Le maire, monsieur Jean-Sébastien Bergeron constate le quorum à 18 heures et 35 minutes. La séance est ouverte par le mot de bienvenue adressé par le maire à tous les conseillers(ères) et aux personnes présentes.

22-03-7401

3. Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé Gilles Drolet
Appuyé par Christina Pinard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Correspondance
5. Adoption des comptes du mois de février 2022
6. Réponses aux citoyens concernant le budget 2022
7. Transfert des équipements conformément à l'article 9 de l'entente de constitution
8. Demande d'utilisation des camions incendies à des fins autres que pour le Service de sécurité incendie

9. Assemblée publique de consultation pour le chemin Rivard, Tanguay,, Couture et Julien
10. Assemblée publique de consultation pour le réseau Maurice Proulx
11. Assemblée publique de consultation pour le règlement d'emprunt des rues de La Chapelle, Archambault et St-François
12. Vidange des fosses saisonnières
13. Demande de nettoyage de cours d'eau
14. Dépôt des permis et certificats délivrés du mois de février 2022
15. Assemblée publique de consultation pour les résidences intergénérationnelles
16. Demande de droit de passage avec servitude au 6514, chemin Fortin, pour une installation tertiaire
17. Demande d'appui pour la présentation d'autorisation à la CPTAQ pour les lots 5 847 567 et 5 848 458
18. Autorisation de dépenses pour l'installation et la désinstallation des quais
19. Demande de droit de passage pour le Tour Cycliste du Lac Aylmer
20. Demande au Fonds culturel de la MRC des Appalaches
21. Varia
22. Période de questions
23. Levée de la séance

ADOPTÉE

4 Correspondance

Le maire mentionne aux personnes présentes qu'il n'y a aucune correspondance.

22-03-7402

5 Adoption des comptes à payer du mois de février 2022

*Il est proposé par Lise Bernier
Appuyé par Jean-Guy Levasseur
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit et est autorisée à payer les comptes à payer du mois de février 2022 au montant de cent onze mille trois cent cinquante-trois dollars et dix-neuf cents (113 353,19 \$).

ADOPTÉE

6 Réponses aux citoyens concernant le budget 2022

Le maire répond aux questions de plusieurs citoyens concernant le budget et la taxation 2022. Notamment concernant l'augmentation des salaires prévue au budget, l'augmentation des taxes, l'augmentation du rôle d'évaluation à venir, le coût de la vie, la transparence, le surplus accumulé, la clarté des explications du budget, etc.

22-03-7403

7 Demande de résolution concernant le transfert des équipements conformément à l'article 9 de l'entente de constitution

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de la Régie des Rivières concernant le transfert des équipements conformément à l'article 9 de l'entente de constitution par voie de la résolution #22-02-020;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 9 de l'entente de constitution de la Régie des Rivières, les municipalités participantes s'engagent à transférer

à la Régie, dès l'entrée en vigueur de cette entente, tous les équipements et accessoires de base requis, tel qu'établi à l'Annexe B;

CONSIDÉRANT QUE la Régie n'a reçu d'aucune municipalité une résolution confirmant le transfert des équipements et accessoires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite respecter l'engagement de cette entente;

Il est proposé par Manon Jolin

Appuyé par Lise Bernier

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby confirme le transfert des équipements et accessoires à la Régie des Rivières tel qu'établi à l'Annexe B de l'entente de constitution de la Régie.

QUE la Municipalité continuera à assurer, à sa charge, les équipements qu'elle possède en surplus de ceux prévus à l'Annexe B de l'entente de constitution de la Régie.

ADOPTÉE

22-03-7404

8 Demande de résolution sur l'utilisation des camions incendie à des fins autres que pour les incendies

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de la Régie des Rivières pour se prononcer sur l'utilisation des camions incendie à des activités autres que celles prévues par le Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'empêchera pas les activités de préventions, bénévolats et d'activités de sensibilisation;

Il est proposé par Manon Jolin

Appuyé par France Jutras

Et résolu à l'unanimité (4 pour, 3 contre), le maire prenant son droit de vote

QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby s'engage à ne pas utiliser ses camions incendie à des activités autres que celles prévues à celle du Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

22-03-7405

9 Assemblée publique de consultation pour le chemin Rivard, Tanguay, Couture et Julien

Il est proposé par Lise Bernier

Appuyé par France Jutras

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la date de l'assemblée publique de consultation pour le chemin Rivard, Tanguay, Couture et Julien soit le 7 avril 2022, à 19 h.

ADOPTÉE

22-03-7406

10 **Assemblée publique de consultation pour le réseau Maurice Proulx**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité recevra les plans et devis et coûts concernant le projet de réseau du secteur Maurice Proulx;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit tenir une assemblée publique de consultation avec les citoyens dans ce secteur concernant ce projet;

***Il est proposé par Jean-Guy Levasseur
Appuyé par Gilles Drolet
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la date de l'assemblée publique de consultation pour le réseau Maurice Proulx soit prévue sous peu et que le conseil divulgue cette date lorsque connue.

ADOPTÉE

22-03-7407

11 **Assemblée publique de consultation pour le règlement d'emprunt des rues de La Chapelle, Archambault et St-François**

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique écrite a eu lieu le 3 mai 2021 à la suite des mesures sanitaires reliées à la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne possède aucune trace de cette assemblée de consultation publique et qu'elle est en attente de réponses du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QU'advenant le cas, sur demande du MAMH, que la Municipalité soit dans l'obligation de tenir une assemblée publique de consultation afin que le règlement puisse suivre le processus et être en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite déterminer la date de cette assemblée publique de consultation;

***Il est proposé par Jean-Guy Levasseur
Appuyé par Gilles Drolet
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la date de l'assemblée publique de consultation pour le règlement d'emprunt des rues La Chapelle, Archambault et St-François soit le jeudi 31 mars 2022, à 19 h 30.

ADOPTÉE

22-03-7408

12 **Vidange des fosses saisonnières**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil envisagent la vidange des fosses septiques saisonnières aux deux (2) ans au lieu d'au quatre (4) ans tel que prescrit dans le Q.2, r.22;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit créer un règlement à cet effet qui devra être approuvé par ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques;

***Il est proposé par France Jutras
Appuyé par Jean-Guy Levasseur
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QU'un avis de motion soit déposé qu'à une séance subséquente, un règlement soit déposé à cet effet.

ADOPTÉE

22-03-7409

13 Demande de nettoyage d'un cours d'eau

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de nettoyage de cours d'eau de la part d'un citoyen dont elle en a la responsabilité;

***Il est proposé par Christina Pinard
Appuyé par Gilles Drolet
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE le conseil municipal accepte cette demande de nettoyage de cours d'eau.

ADOPTÉE

14 Dépôt des permis et certificats délivrés du mois de février 2022

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des permis émis du mois de février 2022.

Six (6) permis ont été donnés durant cette période pour une valeur de quatre-vingt-deux mille dollars (82 000\$).

Pour la période du 1er janvier au 1er mars 2022, vingt-deux (22) permis ont été délivrés pour une valeur de huit cent dix mille quatre cent soixante-quinze dollars (810 475 \$).

22-03-7410

15 Assemblée publique de consultation pour les résidences intergénérationnelles

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique écrite a eu lieu le 3 mai 2021, à la suite des mesures sanitaires reliées à la COVID-19, pour le Règlement numéro 236-2021 amendant le règlement de zonage 133-2009 et portant sur les logements intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne possède aucune trace de cette assemblée de consultation publique écrite;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de tenir une seconde consultation publique pour le Règlement numéro 236-2021 amendant le règlement de zonage 133-2009 portant sur les logements intergénérationnels;

***Il est proposé par Jean-Guy Levasseur
Appuyé par Gilles Drolet
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la date de l'assemblée publique de consultation pour le Règlement numéro 236-2021 amendant le règlement de zonage 133-2009 portant sur les logements intergénérationnels soit le 31 mars 2022, à 19 h.

ADOPTÉE

22-03-7411

16 Demande de droit de passe avec servitude au 6514, chemin Fortin, pour une installation tertiaire

ATTENDU QU'un citoyen a fait une demande à la municipalité de Beaulac-Garthby, pour effectuer un changement d'installation septique dont le plan, le rapport et la photo de l'emplacement nous ont été remis;

ATTENDU QUE la demande vise à obtenir un droit de passage avec servitude pour le rejet des eaux usées;

ATTENDU QUE le demandeur s'engage à assumer tous les frais de notaire;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Christina Pinard

Appuyé par Jean-Guy Levasseur

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire s'abstenant de voter;

QUE la demande de servitude pour le rejet des eaux usées et dont l'immeuble principal est situé au 6514, chemin Fortin soit acceptée.

QUE les documents relatifs à cette demande soient archivés au dossier du propriétaire.

ADOPTÉE

22-03-7412

17 Demande d'appui pour la présentation d'autorisation à la CPTAQ pour les lots 5 847 567 et 5 848 458

ATTENDU QUE l'appui de la municipalité est sollicité relativement à la demande d'autorisation à la CPTAQ de Mme Jeannine Grenier et M. Jean-Guy Ruel, visant à agrandir le lot 5 847 567 à même le lot 5 848 458;

ATTENDU QUE le projet déposé permettra de rendre conforme le lot 5 847 567, lequel a une superficie inférieure aux normes prescrites par le règlement de lotissement;

ATTENDU QU'à cette fin, les demandeurs souhaitent acquérir une partie du lot 5 848 458 appartenant à M. Jean-Louis Houle, soit une superficie de trois mille quatre cent cinquante-neuf et soixante mètres carrés (3 459,60 m²);

ATTENDU QUE la superficie totale possédée par le vendeur ne sera que peu affectée par le projet;

ATTENDU QU'à l'examen des critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ)* et selon sa connaissance de la communauté agricole, la Municipalité est d'opinion qu'il n'y aura pas d'effet négatif sur les activités agricoles

existantes et sur le développement de ces activités agricoles, non plus sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots voisins;

ATTENDU QUE l'utilisation projetée ne génère pas de nouvelles distances séparatrices aux installations d'élevage;

ATTENDU QU'il s'agit d'un projet d'agrandissement d'un emplacement résidentiel existant et pour cette raison, il n'y a pas d'espace approprié disponible pour réaliser le projet hors de la zone agricole sur le territoire de la municipalité. L'article 61.1 ne devrait pas s'y appliquer;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Gilles Drolet

Appuyé par Christina Pinard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire s'abstenant de voter;

D'appuyer la demande d'autorisation de Mme Jeannine Grenier et M. Jean-Guy Ruel;

DE demander à la CPTAQ de permettre l'aliénation et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles d'une partie du lot 5 848 458 afin d'agrandir le lot 5 847 567, soit la superficie de trois mille quatre cent cinquante-neuf et soixante mètres carrés (3 459,60 m²) visant à rendre le lot conforme.

ADOPTÉE

22-03-7413

18 **Autorisation de dépenses pour l'installation et la désinstallation des quais pour la période estivale 2022**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit prévoir l'installation et la désinstallation des quais pour la période estivale 2022;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Lise Bernier

Appuyé par Manon Jolin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la dépense de dix-sept mille huit cent dollars (17 800 \$) à l'entreprise Indy-co pour l'installation et la désinstallation des quais pour la période estivale 2022.

ADOPTÉE

22-03-7414

19 **Demande de droit de passage pour le Tour Cycliste du Lac Aylmer**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de Tour Cycliste du Lac Aylmer pour leur événement qui aura lieu le 6 août 2022, de 9 h à 15 h;

Il est proposé par Gilles Drolet

Appuyé par France Jutras

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby s'engage à fournir les autorisations et services suivants pour la journée des activités qui se tiendra le 6 août prochain, de 9 h à 15 h :

- Accorde un droit de passage au Tour Cycliste du Lac Aylmer, soit de 9 h à 15 h, sur les routes suivantes pour le trajet partant du Parc Bellerive, sur la rue Saint-Jacques et Saint-François jusqu'à la route 112, de la route 112, jusqu'aux limites de la Paroisse de Disraeli. Et lors du retour, du chemin Aylmer depuis Weedon jusqu'à l'intersection de la route 112; puis le tronçon de la route 112 jusqu'à Beaulac-Garthby et enfin les rues Saint-François et Saint-Jacques;
- Autorise que les activités du Tour Cycliste du Lac Aylmer se déroulent au parc Bellerive;
- Autorise que le terrain entre la voie ferrée et la rue Saint-François soit utilisé à des fins de stationnements;
- S'engagent à fermer la descente des bateaux au quai le 6 août 2022;
- Autorise que les pompiers utilisent les camions du service incendie pour assurer la sécurité lors de l'événement ;
- Autorise le stationnement nocturne de véhicules récréatifs dans le Parc Bellerive lors de l'événement, soit le 6 août 2022;
- Autorise le camping sauvage dans le Parc Bellerive lors de cet événement;
- Fournir un employé municipal lors de l'événement aux mêmes conditions que les années précédentes.

ADOPTÉE

22-03-7415

20 Demande au Fonds culturel de la MRC des Appalaches

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite déposer dans le Fonds culturel de la MRC des Appalaches pour deux projets tels que bonifier le cyclisme et relancer la place des arts;

Il est proposé par Christina Pinard

Appuyé par Gilles Drolet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le dépôt au Fonds culturel de la MRC des Appalaches pour les projets mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉE

21 Varia et affaires nouvelles

Le maire mentionne aux personnes présentes qu'il retire le point des affaires nouvelles de l'ordre du jour.

22 Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens présents. Ces questions portent sur des dossiers d'urbanisme, l'avancement du dossier des chalets locatifs, le budget, sur des discussions de la séance du 7 février, la communication des assemblées publiques, etc.

22-03-7416

23 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition du conseiller Gilles Drolet, appuyé par le conseiller Jean-Guy Levasseur, il est résolu de lever la séance à 20 h 38.

ADOPTÉE

Christina Pinard
Mairesse suppléante

Karine Rouleau,
Greffière-trésorière adjointe par
intérim

Je, soussigné, Christina Pinard, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christina Pinard
Mairesse suppléante